

Quand la DSDEN et le Conseil régional organisent le retard quotidien des élèves de SEGPA du collège de Châtelus-Malvaleix !



Faute de transport scolaire adapté, 18 élèves de la SEGPA de Châtelus-Malvaleix arrivent tous les jours vingt minutes en retard et sont obligés de quitter les cours en fin de journée vingt minutes plus tôt que leurs camarades de classes. Ces élèves qui ont besoin d'un enseignement adapté à leurs difficultés graves et persistantes (SEGPA signifie Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) se trouvent être ceux qui sont en rupture d'égalité d'accès au Service Public d'Éducation. Alors qu'un élève de SEGPA a besoin de « mieux » d'école, sa scolarité au collège de la 6ème à la 3ème se trouve amputée d'une demi-année !

Cela dégrade également les conditions d'enseignement des professeurs qui interviennent dans cette structure. Doivent-ils avancer plus vite avec ceux qui sont présents ? Doivent-ils faire patienter ces élèves pour attendre leurs camarades qui ne sont pas là ? Comment gérer l'arrivée de nouveaux élèves vingt minutes après le début du cours ? Comment gérer le départ d'élèves vingt minutes avant la fin du cours ? Qui est responsable des élèves sur le temps scolaire alors qu'ils sont encore dans les transports ? Autant de questions qu'ils ne devraient pas se poser...

Cette situation a été évoquée lors du CDEN du 22 septembre 2020 en présence de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et du Secrétaire Général de la Préfecture qui représentait Madame le Préfet.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, a reconnu être au courant de la situation depuis deux ans mais a avoué son impuissance à trouver, jusqu'à aujourd'hui, une solution adaptée avec les collectivités locales en charge de l'organisation des transports.

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture a été très attentif à l'exposé de la situation. Il nous a semblé qu'il avait la volonté d'œuvrer à l'amélioration de la qualité du Service Public dans le département.

Selon nos informations, le Conseil Régional aurait souhaité discuter de la problématique avec les représentants de l'Education Nationale. Apparemment, cette volonté est pour l'heure, restée vaine.

Pour la FSU23, cette situation ne peut durer plus longtemps. Il est inadmissible, voire scandaleux, que des élèves, a fortiori des élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers, continuent d'être privés d'une partie de l'enseignement qui leur est due. Il s'agit, ni plus ni moins que d'une remise en cause du droit à l'Education pour des élèves qui ont le plus besoin de l'Ecole.

Le 22 septembre, lors du CDEN, nous avions l'espoir que cette situation trouve une issue rapidement.

Le 25 septembre, nous écrivions en ce sens à Madame le Préfet (voir courrier joint).

Aujourd'hui, 13 octobre 2020, nous n'avons aucune nouvelle de l'administration de l'Education Nationale ou de la Préfecture qui sont pourtant les garants de l'égalité républicaine dans le département...

La FSU23 ne peut cautionner cet immobilisme !

Contact :

Stéphane PICOUT

06 35 39 54 57

Julien TINDILIERE

06 89 18 00 00